

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT,
A LA CHAMBRE DES PAIRS,
Séance du 11 juin.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Messieurs, j'ai demandé la parole à propos des crédits supplémentaires relatifs au département de la justice et des cultes ; mais vous devinez parfaitement, j'en suis sûr, de quoi je viens vous parler. (On rit.)

En effet, dès qu'on parle aujourd'hui du culte, la première pensée qui vient à l'esprit, l'imagination de chacun, c'est celle des Jésuites et des mesures annoncées contre eux à la suite d'une discussion fameuse dans l'autre Chambre.

Il me tardait de vous entretenir de ces graves intérêts par plus d'un motif ; et je regrettais de n'avoir pas trouvé plus tôt l'occasion de remplir ce devoir, lorsque ce qui s'est passé hier dans une autre enceinte est venu comme à point pour montrer combien cette discussion était encore opportune et convenable.

Je dirai d'abord que je suis porté à en entretenir la Chambre pour l'intérêt de sa dignité.

Elle se souvient sans doute que cette discussion, qui a eu tant de retentissement dans le pays, a été d'abord soulevée dans cette enceinte même, mais insidieusement, par l'honorable baron Dupin et par l'honorable M. Cousin, à l'occasion de la pétition des électeurs de Marseille contre le Collège de France. La première pensée d'une accusation contre l'existence même de la Société de Jésus en France a été énoncée ici par les honorables pairs que je viens de désigner. Je ne concevrais pas que la Chambre des Pairs pût trouver mauvais que de nouveau cette discussion, commencée dans cette enceinte, y revint avec son nouveau caractère de gravité et d'importance.

Je suis ensuite porté, je l'avoue, à entretenir la Chambre de cette question, par l'intérêt de ma propre dignité.

J'ai défendu cette cause l'année dernière, comme je la défends cette année-ci, non pas parce que c'est la cause des Jésuites, mais parce que, selon moi, c'est la cause de la liberté, de la liberté de conscience, dont ils sont aujourd'hui les représentants suprêmes parmi nous ; puis, parce que c'est la cause de la religion qu'on veut atteindre dans leur personne, comme je le montrerai.

Or, j'ai défendu les Jésuites l'année dernière, lorsqu'ils n'étaient menacés, attaqués, que dans des publications étrangères à l'enceinte législative, par le livre de notre honorable collègue, le comte Alexis de Saint-Priest, les leçons du Collège de France et autres publications semblables. Mais dans l'intérieur de l'enceinte législative, si j'ai bonne mémoire, on ne voulait que leur interdire l'enseignement. Aujourd'hui on va plus loin, on veut leur interdire jusqu'à l'existence sociale, l'existence en corps. Comment pourrais-je, par respect pour moi-même, abandonner aujourd'hui la défense de cette cause ? Je ne suis pas, on ne me trouvera jamais dans les rangs de ceux qui ne défendent les bonnes causes qu'avant qu'elles ne soient menacées, et qui les abandonnent quand elles sont sérieusement compromises ; qui diminuent par conséquent leur courage et leur dévouement à mesure que le danger augmente.

J'ajouterai, je l'avoue, que je me sens moi-même attaqué dans cette affaire, car permettez-moi de vous le dire bonnement, je suis moi-même aussi jésuite qu'on peut l'être (rumeur) dans le sens de la définition qui a été donnée par un honorable député, fils de notre excellent collègue M. de Gasparin, lequel a dit dans l'autre Chambre : "si on entend par jésuites, ceux qui ne veulent pas accepter le gouvernement du spirituel par le temporel, je le suis."

Eh bien ! je dis la même chose que cet honorable député.

Enfin, j'éprouve le besoin d'éclairer, si je le pouvais, le Gouvernement ; et, ne le pouvant pas, de protester contre une grande iniquité qui se prépare, qui sera exécutée par le Gouvernement dont je suis le sujet, et avec le concours de la législation dont je fais partie.

A ce double titre, je désire au moins protester.

Mais mon premier besoin et mon premier devoir, c'est de bien m'expliquer devant vous sur la portée réelle du vote de l'autre Chambre.

S'il fallait en croire l'impression assez générale qui a été produite dans le public, et qui a été exprimée par la plupart des organes de la publicité, ce vote aurait tranché la question. Je reconnais à ce vote les plus grandes valeurs politique et morale, mais je crois pouvoir affirmer qu'il n'a aucune valeur légale.

Je suis ici au milieu des jurisconsultes les plus éminents et les plus haut placés de France ; ils me rectifieront si je m'égare. Voici ma pensée, je la crois tout-à-fait conforme à tous les principes sur cette matière.

Il n'appartient pas à la puissance législative même collective, et à plus forte raison dans une de ses branches isolées, de s'expliquer sur l'interprétation ou l'appréciation des lois, il ne lui appartient que de les faire et de les défaire. Il y a eu un temps où l'interprétation des lois était réservée aux Chambres, dans certains cas. Si je ne me trompe, cette interprétation ne leur appartient plus, elle est réservée à l'autorité judiciaire ; mais dans aucun cas, on ne doit procéder à cette interprétation par la voie des ordres du jour motivés.

Je dis ceci sans la plus légère pensée de manquer de respect envers un pouvoir quelconque de l'Etat ; je le dis pour la Chambre des Pairs comme pour la Chambre des Députés, c'est un mode détestable de procéder que celui des ordres du jour motivés, en matière d'application ou d'interprétation des lois.

La pensée de notre constitution, de notre législation tout entière, quelle est-elle ? C'est de mettre les décisions législatives sous la sauvegarde d'une foule de formalités préservatrices, c'est de vouloir qu'il y ait examen dans les bureaux, rapport d'une commission, délibération dans les deux Chambres, et enfin sanction de la majesté royale. Malheur à nous s'il nous fallait revenir à un état de choses qui permettrait à une assemblée quelconque de trancher autrement, et par des votes précipités, la question légale (approbation) ; je conçois les ordres du jour motivés en matière politique, en matière de confiance ministérielle, mais en matière légale, lorsqu'il s'agit des droits et de la propriété de citoyens étrangers au débat, s'il était possible de décider les questions par assis et levé, sans aucune des formalités que j'ai énumérées, nous tendrions à revenir au régime des décrets de la Convention, c'est-à-dire au despotisme le plus sanguinaire et le plus odieux qui ait jamais pesé sur la race humaine.

Je déclare donc que le vote auquel je fais allusion n'a aucune portée légale. Quand la question arrivera devant les tribunaux, elle y arrivera tout entière. Le dernier juge de paix, le dernier tribunal sera parfaitement libre dans sa décision, quelle qu'ait été la valeur morale et politique de la discussion dont je viens de parler. (Très bien ! très bien !)

Mais la valeur morale et politique du vol est immense, je le reconnais, et c'est pourquoi je m'en occupe dans cette discussion même.

Avant d'arriver à examiner les mesures qu'on veut prendre, je demande avec le plus grand respect pour le corps dont il est question et pour les individus qui en font partie, je demande à signaler deux faits curieux : un système de respect pour l'ordre légal et un nouveau système de diplomatie, qui méritent tous deux l'attention des hommes sérieux.

On a dit qu'on poursuivait, qu'on demandait la stricte exécution des lois contre les Jésuites, on l'a demandé au nom du respect des lois et de l'ordre légal. C'est l'argument le plus puissant ; j'aime à croire que c'est celui qui a agi le plus fortement sur les intelligences dans la solution qui a été donnée à cette question.

Et comment s'est-on exprimé en proclamant ce respect de l'ordre ? L'auteur de la proposition lui-même (et ici, je le répète, je suis à mille lieues de contester la liberté d'user de sa prérogative parlementaire et d'exprimer ses sympathies morales ; je compte moi-même user de cette liberté, et je la respecterai toujours chez les autres), l'auteur de la proposition n'a pas hésité à dire que les sympathies avaient été pour le triomphe des corps francs armés soldisant contre les Jésuites dans un pays voisin ; c'est-à-dire que pendant qu'on venait ici demander l'explication de lois contestées, équivoques, abrogées selon les uns, inexécutées selon les autres, et qui n'ont certes pas la même valeur que les autres grandes lois du pays, on protestait à la tribune nationale de ses sympathies pour l'attentat le plus exorbitant qui ait été commis depuis bien des années contre les lois les plus inviolables, le droit des gens, commis à main armée par des étrangers, sans déclaration de guerre, contre la souveraineté d'un état, contre un pacte fédéral existant par les traités les plus solennels ; et on a parlé de cet attentat comme d'une simple exagération de l'opinion hostile aux Jésuites, on l'a assimilé à l'existence même des Jésuites.

M. LE COMTE D'ARGOUT. Des opinions individuelles émises à une autre tribune peuvent être invoquées et discutées dans cette enceinte ; mais, d'après l'usage et les précédents parlementaires, c'est presque toujours quand

elles le sont dans un sens approbatif. (Bruit).

Permettez, Messieurs, je ne fais ni l'apologie ni la critique de ce qui a été dit ailleurs; mais je dis qu'attaquer ici une personne qui ne peut se défendre n'est pas un acte qui soit digne de la noble Chambre.

Plusieurs autres parlent le même sens.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Vous comprenez, Messieurs, combien il m'est pénible et difficile de voir interrompre le cours de mes idées par une discussion semblable, incidente, et qu'elle est bien faite pour troubler et complètement briser le fil de mes idées.

Cependant, guidé par la sagesse de M. le chancelier, je ne veux pas insister. Loin de moi la pensée de faire violence à la Chambre; je crois avoir à me plaindre de cette interruption. Je suis étonné qu'on ait commencé par moi, lorsqu'on subit cela si facilement et si doublement ailleurs.

Je ne reconnais donc pas le droit, je m'incline devant le fait, et je constaterai seulement qu'il faut qu'il y ait quelque chose de bien vulnérable dans le point que je voulais traiter, puisqu'on met tant de zèle à le dérober à mes coups.

Mais, dans aucun cas, on ne peut me contester le droit de faire allusion aux paroles qui ont été prononcées dans une autre enceinte par MM. les ministres, qui sont ici pour se défendre, et qui, d'un autre côté, sont responsables de tout ce qu'ils font et disent.

Eh bien, je voulais précisément arriver à la conduite tenue par M. le garde-des-sceaux à l'occasion des paroles auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, et voulais m'étonner de ce qu'en les entendant, lui, chargé de l'auguste mission de représenter devant le pays les deux plus grands intérêts d'une société quelconque, celui de la justice et de la religion, il n'eût pas trouvé une seule parole d'indignation, une seule réserve à faire sur la sympathie que j'indiquais tout-à-l'heure, et qu'il ait au contraire adhéré sans réserves, et même avec éloges, à la proposition et au langage de son auteur, de l'orateur qu'on ne veut pas me permettre de citer.

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux. Je n'ai pas contesté, c'était tout-à-fait étranger à la question.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Permettez! Encore une fois je suis très disposé à tolérer toute espèce d'interruption venant de mes collègues; mais je ne suis pas disposé à les tolérer de la part de MM. les ministres du Roi et cela, par une raison toute simple: MM. les ministres du Roi peuvent prendre la parole quand il leur plaît; ils sont les maîtres d'intervenir comme bon leur semble dans toutes les discussions; ils devraient donc s'abstenir d'interrompre ceux qui ne peuvent pas parler quand ils veulent et saisir au même point que MM. les ministres l'attention de la Chambre; ceux-là peuvent m'interrompre tant qu'ils veulent; mais quant à MM. les ministres du Roi, je les prie de me laisser parler. Que M. le garde-des-sceaux veuille bien attendre son tour pour faire valoir les excellentes raisons qu'il a sans doute en si grand nombre à m'opposer; je compte lui en fournir de nombreuses occasions.

Je passe à un autre point, où c'est encore à lui que j'ai affaire.

À côté de ce nouveau genre de respect pour les lois les plus saines de la société, j'ai cru voir dans la conduite du Ministère, à l'autre Chambre, l'exposition d'un nouveau et étrange système de diplomatie. On a dit, c'est la seule réserve que l'on a faite: Nous sommes parfaitement de l'avis des personnes qui demandent l'application des lois aux Jésuites; mais nous demandons le temps et la faculté de négocier avec l'autorité spirituelle. Et puis, sur la provocation de certaines personnes qu'on ne veut pas indiquer, on a déclaré que, quelque soit le résultat de cette négociation, on exécuterait les lois, comme l'a dit le ministre de l'intérieur, qui représentait alors le ministre des affaires étrangères, et même encore, c'est le *Moniteur* qui le constate: *Cela s'entend de soi-même*. Et hier encore, M. le garde-des-sceaux, en réponse à la même question, a de nouveau déclaré qu'il exécuterait les lois comme il l'entendrait, quel que soit le résultat des négociations.

Il y a là deux choses remarquables. D'abord, je m'étonne d'entendre parler de négociation avec une autorité spirituelle, sur une loi que l'on soutient être une loi de l'Etat, une loi purement temporelle, et dont l'exécution, nous a-t-on dit, ne peut faire aucun tort ni à l'Eglise ni au clergé. J'avoue que moi, ultramontain, je trouve qu'il y a là peut-être un ultramontanisme un peu extrême (Mouvement). Je ne comprends pas qu'une loi, si cela est vraiment une loi, si elle est incontestable, si l'on soutient, comme vous le dites, qu'elle ne fait aucun tort à l'Eglise, au clergé, je ne comprends pas pourquoi, vous gallicans, vous dont nous connaissons l'opinion, d'après les décisions du Conseil d'Etat et les discussions des Chambres, je ne comprends pas pourquoi vous vous croyez obligés de franchir les monts, et de devenir ultramontains, et de consulter une autorité que je respecte certes au moins autant que vous, ou plutôt je ne le comprends que trop.

Cela prouve évidemment que vous n'êtes pas sûrs de votre fait, ou plutôt de votre droit (réclamations), de votre droit purement temporel. C'est évident; car autrement, pourquoi avoir recours à cette autorité spirituelle. Mais je n'ai pas le loisir de signaler plus en détail cette étrange contradiction; ce que je veux signaler, c'est cet engagement qui a été encore répété hier dans le *Moniteur*, d'exécuter, com ne vous l'entendez, ces lois, quelle que puisse être l'issue des négociations.

Quand on négocie, l'on veut obtenir quelque chose, sans quoi l'on ne négocie pas; quand on veut obtenir quelque chose, on ne dit pas d'avance à quoi on est parfaitement résolu; autrement la partie avec qui on négocie n'aurait qu'une chose à faire, c'est de se retirer vous laisser agir.

C'est là le principe élémentaire d'une diplomatie qui se respecte et qui est fidèle aux premières règles de l'art; cela est, en outre, essentiellement dans les habitudes du Gouvernement actuel, du ministère actuel; ce ministère, et il a raison, je ne l'en blâme pas le moins du monde, ce ministère prend les plus grandes précautions, toutes les fois qu'il est question d'une négociation avec une puissance étrangère, quand même il s'agirait de la reine Pomaré (on rit), il procède avec des égards, avec des réserves, il procède diplomatiquement.

Voyez-le plutôt; quand il a affaire à l'empereur du Maroc, il emploie les mêmes procédés. Ainsi, il y a peu de jours, on lui demandait des explications; on lui demandait pourquoi l'empereur du Maroc ne ratifiait pas le traité, et ce que le Ministère comptait faire s'il ne le voulait pas; il a aussitôt répondu: Mais laissez nous donc négocier, nous négocions; laissez donc à l'empereur le temps de réfléchir; vous voulez donc violenter sa liberté et la nôtre; laissez nous négocier, et comme nous négocions, nous ne dirons rien. (Nouveaux rires.—Mouvement).

Pour le droit de visite, le ministre a dit encore vingt fois: Nous négocions, nous ne dirons rien de ce que nous comptons faire. Mais relativement à la question qui nous occupe, il n'en est plus de même. Ici on s'occupe d'avance à faire ce qui est exigé parce qu'on appelle l'opinion; et on entre dans une négociation avec la résolution manifestée d'avance, promise d'avance, de ne tenir aucun compte des résultats que la négociation pourrait amener.

Eh bien, je crois pouvoir soutenir qu'à aujourd'hui l'on ne traiterait pas ainsi une puissance quelconque, même la plus petite, en Europe, et que l'on n'est pas habitué, surtout en France, à traiter ainsi la puissance suprême en matière spirituelle, à laquelle je fais allusion.

Et à ce sujet, qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre un beau trait du premier consul Bonaparte, commençant sa négociation avec le Pape Pie VII, lorsque le citoyen Cacaull, premier ministre plénipotentiaire de la république française auprès de cet autorité spirituelle, qui certes, n'avait aux yeux de la loi du pouvoir de ces temps-là aucune espèce d'autorité; lorsque le ministre plénipotentiaire de la République demanda au Premier-Consul: Comment faut-il traiter le saint Père? Le Premier-Consul lui répondit: Traitez avec lui comme s'il avait 200,000 hommes. (Mouvement.) C'était là une belle et sainte parole dans la bouche du jeune vainqueur de l'Italie (approbation), et elle a été conservée et constatée par M. Artaud, alors secrétaire de légation à Rome; c'était une belle parole, je le répète, dans la bouche d'un jeune vainqueur, du chef d'une république élevée sur les ruines de la religion, et elle fait un singulier contraste avec les paroles récentes du Ministère.

Je m'afflige de ce contraste, non pas pour moi, mais pour notre gouvernement, pour l'attitude, la considération de ce gouvernement; car pour la cause que je défends, quant au mal qui pourrait résulter de ces négociations religieuses, pour les lois de la conscience, pour la liberté d'association, pour l'honneur de l'Eglise, dont il voudrait s'assurer la complicité, je n'ai nulle crainte à concevoir; et si quelqu'un se figure que je me trompe, qu'il aille en demander des nouvelles à votre négociation. (Mouvement.)

A continuer.

—Le comité de secours a reçu le 14:		
Des Français résidents à New-York,	£246	3 9
J. Robinson, de Labrador,	25	0 0
M. Kennedy, du même lieu,	5	0 0
Des Capitaines de vaisseaux par l'entremise de H. Jessopp, écuyer.	25	14 10
15		
De l'église des Baptistes du Canada Ouest,	3	0 0
Robert Hewitt, écuyer, de New-York,	5	0 0
Capt. Vidal, de la marine royale,	12	10 0
L'abbé Lafont, de New-York,	5	0 0
MM. Wood et Gray,	100	0 0
Maître et pensionnaires de l'Ottawa Hotel, par l'entremise de M. Meriam.	91	10 4
17		
De Andrew Maine, écuyer, de Bytown,	2	10 0
Des habitants de Oakville, Haut-Canada,	20	10 0
De Michael Stevenson, écuyer,	25	0 0
De Gagy Stevenson,	8	0 0
De St. Michel, d'Yamaska,	15	0 0
De St. Paul de Baltrée,	9	1 10
De H. Daigle, de St. Luc de Madawaska,	2	0 0
18		
Du capt. Alley, de la marine royale,	5	0 0
De personnes employées à l'établissement de W. Price et Cie., à Chicoutimi,	75	19 11
Des employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au même lieu,	8	5 0
Des habitants de Miramichi,	245	11 1
do de Stanstead,	20	0 0
Des dames de Stanstead Dorcas Society,	27	0 0
De personnes inconnues,	5	15 0
Le montant de la collection faite par M. Kelly, vicaire-		

général, et curé de l'église de Sorel, par l'entremise de Mme

Kelly
Les sommes sous-mentionnées, souscrites à bord de quelques bâtiments dans le port, ont été déposées à la maison de la Douane, pendant la semaine expirée le 21 juillet courant :

De l'Express, de Yarmouth, de la Nouvelle Ecosse, C. C.	28	16	3
Scott, capitaine,	£1	4	0
Du James, de Bristol, C. Salwin, capt.	1	17	0
Du capt. C. L. Armstrong et l'équipage du vapeur Lord Sydenham.	5	5	1
De différents capitaines de vaisseaux,	9	7	3

Journal de Québec.

— Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

SOUSCRIPTION FRANÇAISE POUR LES INCENDIÉS DE QUÉBEC.

Le président du comité, chargé de recueillir des souscriptions en faveur des incendiés de Québec, nous communique la lettre suivante :

« Québec, 12 juillet, 1845.

« Messieurs, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, en date de New-York, le 30 juin dernier, par laquelle vous me faites savoir qu'une somme de neuf cent soixante quinze dollars a été souscrite par les Français de New-York et perçue pour être offerte aux incendiés de Québec, et qu'elle est maintenant à la disposition du Comité de Secours, entre les mains de monsieur A. L. Barbier.

« En recevant cette généreuse offrande des Français de votre ville, qui se sont souvenus que les Canadiens étaient des hommes de même race qu'eux, qu'ils étaient leurs frères, les victimes des deux désastreux incendies de Québec, qui sont la plupart en effet Canadiens français, n'ont pas été surpris de cette marque honorable de leur sympathie ; ils savaient d'avance par l'impulsion de leurs propres cœurs, que les Français des Etats-Unis donneraient l'exemple au peuple anglo-américain, et ils n'ont pas été trompés dans leur attente. Il ne me reste plus, messieurs, qu'à vous prier de recevoir pour vous-mêmes et pour ceux que vous représentez, nos plus vifs remerciements de cette belle contribution, et d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle

« J'ai l'honneur d'être, messieurs,

« Votre très obéissant serviteur,

« CARON,
Maire.

« A messieurs Louis Leclerc, préd. et F. Gaillardet, sec.

« Comité de Secours des Français de New-York. »

Le désastre qui vient de frapper le commerce de New-York, et qui a fait tant de victimes parmi nos compatriotes, ne saurait en rien affaiblir les sympathies dont ils s'étaient sentis émus en faveur de leurs frères canadiens, et ils n'en seront que plus heureux d'avoir soulagé des infortunes dont ils sont aujourd'hui si bien à même de comprendre toute la fatale grandeur. La France, elle aussi, a appris cette catastrophe avec une vive douleur ; mais la nouvelle ne lui en était parvenue que le 1er juillet, quelques heures avant le départ du dernier courrier, et, par conséquent nous ne pouvons connaître encore que les sentiments exprimés par les journaux. Le plus haut placé de tous, le *Journal des Débats*, s'exprimait ainsi après avoir reproduit les détails que nous avons donnés sur l'incendie du 28 mai, et l'appel que nous adressions à nos confrères parisiens :

« La France s'associera, nous n'en doutons pas, à de si honorables sentiments. Elle ne doit pas oublier que le Canada a été français ; que sa langue, ses lois, ses mœurs vivent encore dans ce coin du vaste continent américain, et que les victimes du désastre de Québec ont à ses sympathies le double titre de leur malheur et de leur communauté d'origine. Nous accueillerons avec empressement tous les moyens qui pourront être suggérés pour porter un secours efficace à une si grande infortune. »

BULLETIN.

Sacre de NN. SS. les évêques de Drusa et de Martyropolis. — Nécrologie. — Exercices littéraires du collège de St. Hyacinthe.

— Le sacre de NN. SS. les évêques de Drusa et de Martyropolis a eu lieu, samedi dernier, à la cathédrale, comme nous l'avions annoncé. On peut dire avec vérité que l'église était complètement remplie. Une foule immense de fidèles en avait envahi toute la nef et toutes les galeries. Du haut en bas, on ne voyait que têtes échelonnées les unes au-dessus des autres, afin de pouvoir contempler cette pompeuse cérémonie. Le spectacle était aussi des plus nouveaux et des plus imposants. Outre NN. SS. les évêques de Montréal, de Kingston, de Sidymc, de Toronto et de Carah, pas moins de 148 prêtres et 57 ecclésiastiques étaient présents à la cérémonie. L'office a commencé vers neuf heures du matin et n'a fini qu'à deux de l'après-dîner. Mgr. de Montréal était l'évêque consécrateur et les deux élus étaient assistés chacun de deux évêques, Mgr. de Drusa par Mgr. de Kingston et son coadjuteur, et Mgr. de Martyropolis par NN. SS. les évêques de Sidymc et de Toronto. Trois vicaires-généraux assistaient au trône de l'officiant, M. Démers comme prêtre assistant et MM. Cook et Archambault comme diacres-d'honneur. MM. Porlier et Robert faisaient diacre et sous-

diacre d'office. Il serait trop long d'entrer dans le détail de cette cérémonie religieuse, mais nous croyons pouvoir ajouter que nous ne voyons pas qu'elle puisse, nulle part, se faire avec plus de décence, de dignité, de pompe et de solennité.

Sept princes de l'église, plusieurs vicaires généraux, un clergé nombreux, une foule immense de fidèles, une élégante église ornée et parée avec tout le soin possible, tout cela doit être plus que suffisant pour faire comprendre que jamais semblable solennité religieuse ne s'est encore vue en Canada. Ajoutez à ce spectacle déjà si grandiose, des ornemens sacerdotaux de la plus grande richesse, les accords de l'orgue et de l'harmonium, la beauté et la gravité du chant grégorien, la majesté des cérémonies, le silence et le recueillement de la foule, et vous aurez une idée de ce que cette fête devait avoir d'édifiant, de pompeux et de saisissant.

Ce fut M. Crevier, curé de St. Hyacinthe, qui donna le sermon. L'orateur commença par payer à la vertu le tribut d'éloges qu'elle mérite, fit voir la haute dignité et la grandeur du pouvoir dont l'épiscopat est revêtu et l'étendue des obligations qu'il renferme. Mais si l'orateur ne déguisa rien de la grandeur du fardeau qui pèse sur l'épiscopat, il sut aussi rappeler habilement au clergé, l'obligation qu'il avait de l'alléger et d'en porter sa part, et aux fidèles la nécessité pour eux de ne point l'aggraver. Comme on voit, ce discours fut tout de circonstance.

— Décédée le 19 du courant, à St. Grégoire, district des Trois-Rivières, à l'âge avancé de 85 ans, dame Rosalie Bourk, épouse de feu M. Jean Prince, et mère de Sa Grandeur Mgr. J. C. Prince, évêque de Martyropolis, et coadjuteur de Mgr. de Montréal.

— Comme nous avons été privé, cette année, du plaisir de pouvoir assister aux exercices littéraires du collège de St. Hyacinthe, nous devons laisser à d'autres le soin d'en faire connaître et ressortir tout le succès et le mérite. Cependant, d'après les témoignages que nous en avons reçus, nous croyons pouvoir certifier sans crainte, qu'ils n'ont été ni moins instructifs, ni moins brillants que les années précédentes. Voici la liste des lauréats, telle qu'on a eu la complaisance de nous la communiquer :

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Enseignement religieux.

1ère. classe.—1er. prix, Casimir Papineau ; 2d. prix, Pierre Benoit. 1er. accessit, J. B. Archambeault, 2d. Théophile Durocher, 3d. Paul LeBlanc.

2d. classe.—1er. prix, Louis Durocher, 2d. prix, Michel Godard. 1er. accessit, François Taupier, 2d. accessit, François Bechard, 3ème. accessit, Gustave Papineau.

Philosophie.

Logique. Métaphisique, etc.—Prix 1er. Casimir Papineau ; 2d. J. B. Archambeault. Accessit 1er. H. Tugault ; 2d. P. Benoit ; 3me. Hercule Paradis.

Economie Politique.—Prix 1er. C. Papineau ; 2d. P. Benoit et H. Tugault. Accessit 1er. J. B. Archambeault.

Mathématiques.—Prix 1er. H. Tugault. Accessit 1er. J. B. Archambeault ; 2d. Hercule Paradis.

Rhétorique.

Prix d'excellence, A. Papineau.

Discours français.—Prix 1er. A. Papineau ; 2d. C. Leclerc. Accessit 1er. G. Leclère ; 2d. H. Audette.

Version latine.—Prix 1er. A. Papineau ; 2d. H. Audette. Accessit 1er. T. Durocher ; 2d. P. LeBlanc ; 3me. G. Leclère.

Thème latin.—Prix 1er. A. Papineau ; 2d. H. Audette. Accessit 1er. P. LeBlanc ; 2d. T. Durocher ; 3me. G. Leclère.

Version grecque.—Prix 1er. A. Papineau ; 2d. P. LeBlanc. Accessit 1er. T. Durocher ; 2d. G. Chèvrefils.

Cours d'éloquence.—Prix A. Papineau. Accessit 1er. H. Audette ; 2d. T. Durocher ; 3me. P. LeBlanc.

Histoire.—Prix A. Papineau. Accessit 1er. H. Audette ; 2d. T. Durocher.

1ère. classe anglais.—Prix d'excellence.—A. Papineau. Accessit P. LeBlanc.

Traduction du français en anglais.—Prix A. Papineau. Accessit 1er. C. Leclère ; 2d. P. LeBlanc ; 3me. H. Audette.

Belles-Lettres.

Prix d'excellence.—Fr. Berthelet.

Amplification française.—Prix 1er. M. Legros; 2d. C. Dessaulles. Accessit 1er. E. LaBerge; 2d. T. Chagnon.

Version.—Prix 1er. E. LaBerge; 2d. Fr. Berthelet. Accessit 1er. C. Dessaulles; 2d. M. Legros; 3me. Jos. Lapierre.

Thème.—Prix 1er. M. Legros; 2d. F. Berthelet. Accessit 1er. E. LaBerge; 2d. Alf. Dufresne.

Traduction grecque.—Prix F. Berthelet. Accessit A. Dufresne.

Cours de littérature.—Prix M. Legros. Accessit 1er. F. Berthelet; E. LaBerge; 3me. T. Chagnon.

Histoire.—Prix M. Legros. Accessit 1er. F. Berthelet; Jos. Lapierre.

Troisième.

Prix d'excellence.—Michel Godard. Accessit—Alfred Gariépy.

Amplification française.—Prix G. Papineau. Accessit ex æquo L. Durocher et M. Godard.

Vers latins.—Prix 1er. M. Godard; 2d. F. Taupier. Accessit 1er. A. Gariépy; 2d. R. St. Jacques.

Version.—Prix 1er. C. Letourneau; 2d. M. Godard. Accessit 1er. L. Durocher; 2d. A. Gariépy.

Thème.—Prix 1er. M. Godard; 2d. F. Tremblay. Accessit A. Gariépy.

Histoire du moyen-âge.—Prix 1er. L. Durocher; 2d. E. Boivin. Accessit M. Godard; 2d. G. Papineau; 3me. F. Taupier.

Géographie.—Prix L. Durocher. Accessit 1er. G. Papineau; 2d. H. Charbonneau; 3me. M. Godard.

Grammaire grecque.—Prix F. Taupier. Accessit 1er. M. Godard; 2d. L. Durocher; 3me. E. Boivin.

Explication latine.—Prix F. Tremblay. Accessit 1er. E. Boivin; 2d. L. Durocher; 3me. F. Taupier.

Explication grecque.—Prix F. Tremblay. Accessit 1er. M. Godard; 2d. L. Durocher; 3me. L. Gariépy.

2d. classe anglaise.—Traduction du français en anglais.—Prix 1er. F. Berthelet; 2d. C. Lindsay. Accessit 1er. H. Charbonneau; 2d. P. Pepin; 3me. E. Boivin.

Narrations anglaises.—Prix 1er. P. Pepin; 2d. H. Charbonneau. Accessit 1er. C. Lindsay; 2d. L. Durocher.

Quatrième.

Prix d'excellence.—F. Béchard. Accessit R. Geoffroy.

Version.—Prix 1er. R. Geoffroy; 2d. F. Béchard. Accessit 1er. Wilf. Marchand; 2d. F. Crépeau; 3me. G. Quesnel.

Thème.—Prix 1er. F. Béchard; 2d. R. Geoffroy. Accessit 1er. C. Barbault; 2d. G. Quesnel; 3me. F. Crépeau.

Histoire Romaine.—Prix 1er. F. Béchard; 2d. F. Crépeau. Accessit 1er. A. Brodeur; 2d. J. LeBlanc; 3me. R. Geoffroy.

Grammaire latine.—Prix ex æquo F. Crépeau et F. Béchard. Accessit 1er. R. Geoffroy; 2d. G. LaRocque; 3me. E. McManus.

Traduction latine.—Prix 1er. F. Béchard; 2d. L. Benoit. Accessit 1er. F. Crépeau; 2d. G. Quesnel; 3me. W. Marchand.

Géographie.—Prix F. Crépeau. Accessit 1er. F. Béchard; 2d. J. Franchère; 3me. G. LaRocque.

Arithmétique.—Prix F. Crépeau. Accessit 1er. E. McManus; 2d. R. Geoffroy.

Troisième classe anglaise.—Prix d'excellence.—F. Crépeau. Accessit ex æquo D. Hickey et G. Quesnel.

Thème anglais.—Prix 1er. D. Hickey; 2d. G. Quesnel. Accessit F. Crépeau.

Grammaire anglaise.—Prix F. Crépeau. Accessit 1er. N. Fournier; 2d. C. Barbault.

Cinquième.

Prix d'excellence ex æquo.—Samuel Gendron et Saül Gendron.

Version.—Prix 1er. L. Marchessault; 2d. J. B. Précourt. Accessit 1er. S. Gendron; 2d. Sam. Gendron; 3me. L. Guertin.

Thème latin.—Prix 1er. Sam. Gendron; 2d. S. Gendron. Accessit 1er. L. Marchessault; 2d. L. Guertin; 3me. J. B. Précourt.

Thème français.—Prix 1er. Sam. Gendron; 2d. S. Gendron. Accessit 1er. ex æquo L. Marchessault et J. B. St. Onge; 2d. C. Vincelet.

Grammaire latine.—Prix J. B. Précourt. Accessit 1er. Sam. Gendron; 2d. L. Marchessault; 3me. S. Gendron.

Syntaxe française.—Prix Sam. Gendron. Accessit 1er. J. B. Précourt; 2d. O. Goguet; 3me. S. Gendron.

Histoire ancienne.—Prix 1er. J. B. Précourt; 2d. L. Marchessault. Accessit 1er. J. B. St. Onge; 2d. J. B. Benoit; 3me. L. Francère.

Géographie.—Prix L. Marchessault. Accessit 1er. J. B. Précourt; 2d. Sam. Gendron; 3me. S. Gendron.

Traduction latine.—Prix 1er. L. Marchessault; 2d. ex æquo J. B. St. Onge et Sam. Gendron. Accessit 1er. S. Gendron; 2d. J. B. Précourt; 3me. C. Vincelet.

Arithmétique.—Prix L. Cyr. Accessit 1er. L. Marchessault; 2d. O. Goguet; 3me. S. Goguet.

4ème. classe anglaise.—Prix d'excellence.—L. Marchessault.

Thème anglais.—Prix 1er. L. Marchessault; 2d. C. Vincelet. Accessit 1er. O. Goguet; 2d. L. Franchère; 3me. J. B. Baudin.

Conversations anglaises.—Prix L. Marchessault. Accessit 1er. A. Grison; 2d. E. Poulain; 3me. R. LaRue.

Sixième.

Prix d'excellence.—J. B. Deselle.

Thème.—Prix 1er. J. B. Deselle; 2d. E. Poulin. Accessit 1er. T. LaPalme; 2d. A. Roy; 3me. D. Hickey.

Histoire Sainte.—Prix J. Cordeau. Accessit 1er. A. Préfontaine; 2d. J. B. Deselle; 3me. A. Roy.

Géographie.—Prix 1er. A. Préfontaine; 2d. A. Roy. Accessit 1er. S. Bourgeois; 2d. J. B. Deselle; 3me. A. Rambau.

Arithmétique.—Prix T. LaPalme. Accessit 1er. J. B. Deselle; 2d. A. Préfontaine; 3me. E. Poulin.

Cinquième classe anglaise.—Excellence.—E. Ducondu.

Conversations anglaises.—Prix 1er. E. Ducondu; 2d. A. Roy. Accessit 1er. A. Patenaute; 2d. J. B. Deselle.

Classe Élémentaire.

Prix d'excellence.—A. Thibodo. Accessit I. Desautels.

Thème.—Prix I. Desautels. Accessit A. Thibodo.

Grammaire française.—Prix I. Desautels. Accessit 1er. L. Brosseau; 2d. A. Thibodo.

Arithmétique.—Prix L. Brosseau. Accessit 1er. H. Nash; 2d. E. Poulin; 3me. I. Desautels.

Prix de sagesse donné par les élèves.

Pierre Benoit, étudiant en philosophie.

CANADA.

Encore un incendie.—Le Sun de Picton, district du Prince Edouard, Haut-Canada, rapporte que vendredi dernier une partie de la petite ville de Colborne a été réduite en cendres. Six des édifices des plus considérables ont été consumés. On suppose que cet incendie est l'œuvre d'un incendiaire, et une personne suspecte a été mise en prison.

Minerai.—Samedi dernier, dans la nuit, le feu prit dans une cour à bois appartenant à MM. McDonald, charpentiers. Une servante qui s'en aperçut la première vit un homme qui sauta par-dessus la clôture. Elle avertit, mais on ne put le rejoindre.

La même nuit une autre tentative fut faite sur la propriété de M^rKelly, dans la rue Hermine.

On arrêta dans le voisinage un homme qui portait des allumettes de Lucifer et une bouteille d'esprit de térébentine. On pense généralement que l'incendie de la manufacture de savon et de chandelles de M. Watson a été l'œuvre d'un incendiaire.

Idem.

—Un correspondant de St. Marc nous fournit de tristes détails sur un ouragan qui est venu fondre sur cette paroisse le 21 du courant, sur les 5 heures du soir. Le désastre s'annonça par les éclairs et le tonnerre. Le vent, accompagné de grêle, souffla bientôt de toute sa force, et la pluie tomba par torrents. Une maison s'écroula au moment où toute la famille sortait pour se retirer chez les voisins. Quinze autres bâtiments, granges, étables sont tombés, et beaucoup de maisons sont gravement endommagées.

Une jeune fille de 16 ou 17 ans, qui se trouvait dans un grenier, vit tout-à-coup le toit de la maison voler en morceaux, elle descendit, et à peine fut-elle dehors que les débris de la maison tombèrent près d'elle; elle voulut se diriger chez le voisin, mais une planche que le vent emportait, vint la heurter, et lui fit rebrousser chemin. Dans son trouble, elle marcha vers un bois des environs. Comme elle allait se réfugier sous un arbre, l'arbre cassa, la jeune fille fut renversée par les branches; mais elle ne reçut aucun

mal. Elle demeura sous le feuillage jusqu'à la fin de la tempête, où elle alla rejoindre sa famille.

La grêle a fait tort aux pois principalement; elle en a fait aux autres grains, mais pas autant, dit-on. Les jardinages sont endommagés. Personne n'a perdu la vie. On nous dit que des animaux ont été écrasés sous les débris des bâtimens.

Le même ouragan a causé encore des dommages à St. Charles. *Idem.*

Foudre.—On nous apprend que la foudre avant-hier a frappé de mort un M. Dumouchel à St. Laurent, ainsi qu'une jeune fille à la baie du Fèbvre.

Deux chevaux ont été tués à Skerrington, par le tonnerre, le 14 du courant. Ils appartenaient à un nommé M^g Gaffray qui s'en servait alors pour labourer. Lui ne reçut aucun mal. *Idem.*

—On lit dans la *Minerve*:

« On nous apprend à l'instant que la foudre est tombée hier soir vers six heures à Sté. Geneviève, sur la maison de M. Théodore Lauzon, à une demi-lieue du village. Plusieurs personnes s'y trouvaient réunies. Trois hommes furent tués du coup. Trois autres ont été frappés dangereusement. Un enfant qui se trouvait sur les genoux de son père fut enlevé tout à coup, et alla rouler sous un lit qui se trouvait plus loin, et on dit qu'il ne paraît pas avoir de mal. Une autre personne eut les cheveux noués de telle sorte qu'on fut obligé de les lui couper avec des ciseaux. Le propriétaire de la maison reçut un rude coup au front et est dangereusement malade. Les trois victimes dont nous avons parlé se nomment: J. Bte. Lalonde, Joseph Lauzon, et un nommé Clément. »

—On lit dans le *Canadien* de vendredi:

« Nous apprenons à l'instant la mort de Pierre Elzéar Tachereau, écuyer, M. P. P. pour le comté de Dorchester. Ce monsieur est décédé au manoir seigneurial à Sainte-Marie de la Beauce, ce matin, à l'âge de 40 ans, d'une consommation pulmonaire. Sa présence au parlement et son assiduité aux séances ont sans doute accéléré les progrès de cette maladie terrible dont il portait le germe depuis quelques années. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Nous apprenons avec un sentiment de profonde douleur qui sera universellement partagé, la mort du cardinal Capaccini, arrivée le 15 juin.

Ami de la Religion.

—C'est le 31 mai que la congrégation des Rits, dont l'avis recevra la sanction du pape, a délibéré au Vatican, si la canonisation de la pieuse Germaine Cousin, du diocèse de Toulouse, mérite d'être introduite. On a lieu d'espérer une décision favorable; et dès ce moment, suivant l'usage de l'Eglise, l'humble bergère, qui vécut obscurément aux yeux du monde, recevra le titre de *vénérable*, acquis à sa mémoire par ses vertus et ses miracles.

Journ. des Villes et des Camp.

—On écrit de Rome au *Constitutionnel*:

« M. Rossie a été fort mal accueilli. Le Pape l'a reçu poliment, mais froidement; le cardinal Lambruschini plus froidement encore et d'une manière passablement décourageante; la moitié des cardinaux ne lui ont pas rendu ses visites; quelques-uns même ont refusé de le recevoir; la plupart des grandes familles romaines en ont fait autant, et c'est, il faut l'avouer, une chose pénible pour nous autres Français.

« Quant à ce qu'on a dit et imprimé sur l'insuccès de M. Rossie, rien n'est moins fondé. M. Rossie n'a point échoué dans sa mission, et cela, Monsieur, par une très bonne raison, c'est qu'il n'a pas encore dit un seul mot des Jésuites. M. Rossie sait parfaitement que dès qu'il en parlera il sera repoussé, et alors sa mission sera terminée. *Univers.*

—Notre correspondance particulière de Rome nous fournit les détails suivants:

Les affaires religieuses d'Espagne sont toujours ici l'objet des plus hautes sollicitudes. Le Pape a convoqué dernièrement une assemblée extraordinaire de plusieurs cardinaux. Personne ne doute que la question des négociations avec l'Espagne n'ait été l'un des principaux sujets de ces graves délibérations. On présume aussi que les difficultés si malheureusement soulevées en France, par les interpellations de M. Thiers, n'étaient pas étrangères à cette convocation des vénérables princes de l'Eglise auprès de leur auguste chef. Tous ceux qui ne sont préoccupés que des véritables intérêts de la religion, attendent avec une respectueuse confiance et dans le silence de la prière, le résultat de ces délibérations où préside dans la personne du souverain Pontife l'esprit de haute et sainte sagesse qui dirige l'Eglise.

Tout le monde cependant ne sait pas se renfermer dans cette prudente réserve. Nous ne parlerons pas de M. Rossi qui doit naturellement faire tous les efforts imaginables pour conduire à bonne fin la mission difficile qu'il a reçue de son gouvernement. Mais ce qui étonne, ce qui afflige profondément, c'est de voir le directeur de la Communauté de Saint-Louis, mettre au service de M. Rossi et de ses manœuvres diplomatiques l'espèce de crédit de sa position officielle et l'ardeur d'un zèle officieux. On a bien de la peine à comprendre que même pour le succès de ses tentatives de congrégation nouvelle ou pour tout autre intérêt, un ecclésiastique pieux s'expose à de fâcheux soupçons en secondant auprès de personnages éminents des démarches dont tous les hommes religieux sont alarmés. De reste, M. Rossi paraît avoir dépouillé complètement le vieil homme. Nous aimons à croire que son pieux retour aux pratiques de la foi catholique n'est que le résultat

des saintes influences dont l'empire est si puissant dans la ville éternelle. Toujours est-il que l'envoyé extraordinaire du roi des Français, fonctionnaire éminent de l'Université de France, l'ancien citoyen de Genève, a assisté presque tous les soirs pendant le mois de mai avec les marques extérieures d'une piété tout-à-fait édifiante aux exercices du mois de Marie dans l'église même des RR. PP. Jésuites. *Ami de la Religion.*

FRANCE.

—M. l'abbé de Courson, supérieur temporaire du séminaire d'Issy, vient d'être élu supérieur du séminaire et de la campagne Saint-Sulpice. *Univers.*

—Les neuf premières livraisons des *Vies des Saints*, si magnifiquement publiées par M. Delloye, sont en vente. Mgr. l'archevêque de Paris, Mgr. l'archevêque de Cambrai et Mgr. l'évêque de Chartres ont approuvé solennellement cette œuvre de piété et d'art. *Univers.*

ANGLETERRE.

—Mgr. Collier, vicaire apostolique de l'île Maurice, s'est embarqué, mardi 10 juin, à Gravesend (Angleterre), pour son vicariat. Il emmène avec lui deux prêtres, trois étudiants en théologie et huit religieuses de la maison de Lorette, de Dublin. Trois ecclésiastiques s'étaient déjà embarqués à Londres, il y a quatre mois, pour cette intéressante mission. *Ami de la Rel.*

ESPAGNE.

—Nous lisons dans le *Catolico*:

« Voici ce qu'on nous a communiqué d'une lettre particulière écrite de Rome sous la date du 14 mai:

« Rien ne transpire de ce qui se traite sur les affaires d'Espagne. La chose marche en secret, et il ne peut en être autrement. Comme ce sont des affaires où les deux parties doivent tomber d'accord, il serait imprudent de rien livrer au public avant d'avoir une assurance complète.

« Quant à la question de la reconnaissance, il paraît qu'elle se bornera au point de fait, sans toucher au point de droit, parce que cela suffira pour entrer en communication et régler les affaires de l'Eglise. Il n'y aura point de nominations d'évêques jusqu'à ce que le légat nommé pour Madrid soit arrivé, et ait pris des informations sur les candidats présentés. » *Univers.*

PORTUGAL.

—Le *Diario do Governo* du 5 a publié une circulaire adressée au patriarche, aux prélats et aux curés de tous les diocèses. Dans cette circulaire, le ministre de la justice énumère tous les biens dont a joui le Portugal depuis l'avènement au trône de la reine dona Maria, et il demande qu'il soit adressé à Dieu des prières pour qu'il continue à accorder au pays la même prospérité. Les adversaires du gouvernement voient, dans cette circulaire, un moyen employé par le ministère pour s'assurer l'appui du clergé dans les élections.

La lutte électorale a déjà donné lieu aux scènes les plus déplorable. Deux chefs influents de l'opposition ont été assassinés dernièrement à Villaponca et à Midoens. Les journaux septembristes et toute l'opposition en masse accusent journellement les organes du gouvernement de ce crime, que la presse ministérielle repousse avec indignation.

ALLEMAGNE.

—L'on apprend avec une vive surprise, dit un journal allemand, que le comte d'Erback-Fürstenau, héritier de tous les domaines de cette illustre maison du grand-duché de Hesse, de retour d'un long voyage, a déclaré son abjuration du protestantisme et son entrée dans l'Eglise catholique. L'on attend les détails relatifs à cette remarquable conversion.

—Jamais l'oracle, prononcé par le Sauveur du monde sur tout royaume divisé en lui-même, ne s'est plus visiblement et plus promptement accompli que dans cette cohue qui se pose en église catholique-allemande. Ces sectaires veulent construire une nouvelle Babel, et ils n'y ont encore réalisé que la confusion des langues. Leurs dissidences intérieures se compliquent aujourd'hui par la séparation récente de quelques-uns des leurs, qui se disent *protestans-catholiques*. Tout cela n'émeut guère l'auteur de cette confusion, qui répond gravement que ce n'est pas en un jour que l'on constitue une église, et que quelques mois ne suffisent pas pour élaborer une profession de foi à laquelle tous et chacun doivent travailler. Enfin paraît le docteur Déthier, de Berlin, qui promet de rétablir l'unité dans une grande assemblée qu'il y convoque, et dont il s'adjuge la vice-présidence. Or, voici comment s'exprime, sur le résultat de cette importante journée, une *Gazette de Berlin*:

« La séance tenue hier par la secte nouvelle a été tumultueuse à l'extrême. Le premier président Madler et le second président Déthier se sont démis de leurs présidences et ont quitté le local. Les pseudo-catholiques avaient produit comme éléments de la seule transaction possible, l'adoption du Symbole des Apôtres, suivi de quatorze additionnels, expressions d'idées très-confuses, mais qui cependant conservaient quelque chose de positif.

« A la lecture de ces points, continue la feuille ecclésiastique protestante, l'on cria de toutes parts: C'est du vieux, toujours du vieux. L'ecclésiastique Pribyl, n'ayant pu obtenir la parole, abandonna l'assemblée. Le prédicant Bräuner se contenta de dire, d'une voix épouvantée, qu'il s'était obligé envers le concile de Leipsick, et que l'ayant signé, il ne pouvait s'en départir. Maintenant, l'on parle de recourir à un nouveau concile de Leipsick, comme à un tribunal de dernière instance. En attendant sa décision, Pribyl administrera, au spirituel, la partie dissidente de la nouvelle église. Beaucoup de ses membres, dit en terminant cette feuille, « ceux, bien entendu, qui y ayaient apporté des dispositions probes et sincères, se sont promis de n'y pas remettre les pieds. »

Qu'on vienne, après cela, crier à l'importance, et vanter les progrès de cette misérable réforme!

—Après mille difficultés, provenant principalement de dissidences individuelles en matière de foi, il s'est enfin formé, à Stuttgart, une petite communauté de schismatiques-germanisants, qui s'est réunie sous la houlette pastorale du prêtre apostat Butterstein, lequel, après avoir subi, pour de graves délits, une détention de six mois dans une citadelle du Wurtemberg, avait imaginé, pour se laver de cette condamnation, de se déclarer protestant. Aujourd'hui, il passe aux soi-disants catholiques-allemands, qui ne dédaignent pas de se placer sous sa direction spirituelle. Le docteur Wolfsgang Menzel, célèbre écrivain protestant, parlant, en dernier lieu, à un catholique de haute distinction, lui disait à ce sujet : "Ce n'est pas l'Eglise catholique que je plains, c'est ma propre Eglise. Les menées de ces sectaires vous débarrassent d'une multitude d'hommes qui n'ont ni foi ni loi, et la purifient ainsi de ses immondices. Cela pourrait nous être assez indifférent ; mais une secte qui ne porte en elle aucun élément de cohésion intérieure, aucune étincelle de foi commune, ne pourra jamais se maintenir en état de société indépendante, elle sera forcée de se fondre bientôt dans le protestantisme, lui apportant une recrue de plats rationalistes, sous le faux nom de chrétiens." Et c'est en effet ce dont nous sommes témoins. De toute les sectes, celle des Swédenborgiens manifeste jusqu'ici le plus de sympathie pour les germanisants ; une invitation formelle de réunion vient de leur être adressée dans un pamphlet sorti des presses de Tubingoe, et qui a pour auteur le docteur Tafel, bibliothécaire de cette ville. Il y exprime hautement l'espérance et le désir que les églises fondées par Czersky et Ronge viennent s'unir à la *nouvelle Jérusalem*, qui ouvre ses bras à ces glorieux prophètes. Le docteur Menzel n'aura dit que trop vrai pour l'honneur de ce qu'il appelle son Eglise.

L'ex-vicaire Kerbler qui, à raison peut-être de son extrême ineptie, n'a pas pu encore trouver de troupeau schismatique qui voulût de lui comme son pasteur, s'en va courant les villes et les villages, et offrant son ministère à tout venant. S'étant avisé en dernier lieu, de baptiser deux enfants clandestinement à Aschaffembourg, le curé de cette ville en a porté plainte aux autorités locales, qui n'eussent pas manqué de sévir contre cet apôtre sans mission, si Kerbler ne se fût hâté de quitter la ville. Un peu plus loin, il fit encore un baptême de cette espèce dans un village, et il faillit en porter la peine. A son défaut, les paysans s'en prirent au père de l'enfant, et le maltraitèrent au point qu'une enquête juridique en devint la conséquence. Ce fait, bien que déplorable en lui-même, prouve combien le peuple catholique des campagnes, au moins dans cette partie de l'Allemagne, est peu disposé à se laisser gagner par les séductions intéressées de ces apôtres de l'erreur et du blasphème.

INDE.

Conversions dans l'Inde.—Une lettre de l'Inde nous apprend que les conversions opérées à Bangalore, de 1838 à 1844, ont été de 355, dont 60 protestants et 295 païens.

Les catholiques d'Agra ont eu la consolation de voir entrer au sein de l'Eglise trois protestants qui ont fait leur abjuration le 2 février dernier. Dans la mission de Secanderabad, le révd. M. Sweeny a baptisé, à la même époque, dix-sept idolâtres et onze réformés de diverses sectes.

Plusieurs conversions ont eu lieu aussi à Calcutta, et il y a en ce moment dans cette ville, de vingt à vingt-cinq protestants et idolâtres, qui reçoivent l'instruction préparatoire pour être reçus au nombre des enfants de l'église catholique.

Journal des Villes et des Campagnes.

NOUVELLES POLITIQUES.

FRANCE.

—Voici un singulier phénomène qui vient d'être observé au télégraphe électrique de Rouen. Pendant l'orage de la semaine dernière, on avait mis en communication deux stations du chemin de fer. L'électricité de l'atmosphère se combinait en certains momens avec le courant électrique des fils suspendus, et ralentissait ou précipitait les mouvements de l'aiguille, en sorte que plusieurs lettres de la composition télégraphique sautaient et dénaturaient ainsi le sens des phrases de la manière la plus plaisante. La foudre, qui se signale d'ordinaire par de terribles effets, avait adopté ce jour-là un rôle comique. Elle s'est amusée pendant plusieurs heures à mystifier le télégraphe, qui a commis ce jour-là autant de *coquilles* et de *bourdons* que le plus distrait compositeur d'imprimerie.

—On lit dans un supplément du *Publicateur de Saint-Malo* :

"Au moment où nous mettons sous presse, la foule se précipite vers les remparts et la porte de Dinan, attirée par un spectacle qui n'a été vu qu'une fois depuis trente ans à Saint-Malo.

"Une baleine qui n'a pas moins de 24 mètres de longueur (de 72 à 75 pieds) est venue échouer dans l'anse qui sépare nos deux villes. Il est probable qu'elle poursuivait un ban de mulets, car la rade en est remplie depuis plusieurs jours.

"Quelques pêcheurs, ayant rencontré ce matin l'énorme cétacé, dans les parages du Grand-Bois, l'avaient pris pour la coque chavirée du cutter Harriett, qui sombra ces jours derniers, sur les brisants des îles Chouscy.

"Il paraît que dans sa poursuite ardente, la baleine s'est engagée dans le chenal du Routoovan, et que la mer, qui se retire très rapidement les jours de vive-eau, l'a laissée sur le sable : dans les efforts qu'elle a tentés pour se dégager, elle a brisé le petit escalier du môle des Noires et s'est trouvée ainsi prise entre le phare et le musoir du môle.

"Les pêcheurs et le douaniers se disputent déjà la possession de cette importante capture."

SUISSE.

—Le grand-conseil de Lucerne s'est séparé le 15 juin, après une session de quatre jours. Il a trompé l'attente générale en ajournant encore une fois la solution de l'affaire du docteur Steiger, par le motif que les négociations relatives à son bannissement n'étaient pas terminées. Il faudra maintenant attendre une nouvelle réunion du grand-conseil, dont l'époque n'est pas encore connue.

ILES PHILIPPINES.

—Le journal le *Semenario Filipino*, qui se publie à Manille, annonce qu'à partir du 1^{er} janvier de cette année, on allait changer le calendrier de la colonie. Il y avait dans ce calendrier une particularité fort étrange : il était toujours en arrière d'un jour relativement aux calendriers des colonies voisines, telle que Macao et Batavia. Voici l'explication de ce fait singulier. Magellan, qui, le premier, a découvert l'archipel des Philippines, y était arrivé par l'Océan Pacifique après avoir franchi, à l'extrémité de l'Amérique du Sud, le détroit auquel il a laissé son nom. Ayant ainsi fait, depuis son départ d'Espagne, plus de la moitié du tour du monde, il n'a pas tenu compte de la différence de près de dix-sept heures dans le temps astronomique, produit par la différence des longitudes.

Il en résulte que les voyageurs venant de Manille par le cap de Bonne-Espérance, croyaient, d'après le journal du bord, arriver par exemple un jeudi, le 23 septembre, et qu'en descendant à terre, ils apprenaient que c'était un mercredi, le 22 du même mois. L'étonnement que ce fait produisait sur les matelots était parfois risible. Pour faire cesser cette différence de dates, le gouverneur-général des Philippines, de concert avec l'archevêque, a décidé de faire supprimer cette fois le jour du 31 décembre. Le jour qui a suivi le lundi 30 décembre est devenu le mercredi 1^{er} janvier 1845. *Univers.*

LA FIDELITE BENIE.

I.

Le vaisseau emportant Rufine et Marie, fendait rapidement les ondes. L'azur du ciel se refléchissait sur l'Océan, et offrait un aspect enchanteur. On eût dit que les cieux et la mer se touchaient : le soleil était brillant et radieux, et ses yeux se reflétaient dans les profondeurs des eaux. Les vents enflaient favorablement les voiles. Les joyeux matelots faisaient retentir l'air de leurs chants d'allégresse ; mais déjà l'écho ne répétait plus leurs bruyans transports.

Ce jour n'avait rien de plus beau pour Rufine et Marie ; des larmes abondantes s'échappaient de leurs yeux ; une douleur muette affligeait leurs âmes froissées par le malheur.... Elles venaient d'être vendues comme esclaves à des marchands syriens, et elles étaient obligées de les suivre dans leur patrie.—Combien ne devons-nous pas nous estimer heureux, nous autres, de n'être pas exposés au traitement qu'on fait subir aux esclaves. Car leur sort est bien dur !... aussi dur que celui des animaux domestiques. Oui, chez nous, les bêtes sont traitées avec plus de douceur que ne le sont souvent les esclaves de ces malheureuses contrées...

Les deux jeunes filles s'étaient cachées dans un coin du vaisseau, pour pleurer à leur aise. Se penchant sur Rufine, un peu plus âgée, et poussant un profond soupir, la douce Marie dit à voix basse :

—“ Ah ! Rufine, sois mon amie dans notre commune affliction ! car, vois-tu, l'amitié a autant de charmes dans la vie, pour les malheureux, que le soleil vivifiant en a sur la mer, pour les matelots.”

Rufine fondit en larmes ; et, d'un regard tendre et expressif, elle assura Marie qu'elle l'aimerait comme une sœur, et qu'elle la servirait en tout comme une esclave.

—“ Me servir ! dit Marie, non ! aime-moi ! sois ma consolation. Notre secours est en Dieu, que nous ne pouvons voir à la vérité ; mais que toutes deux nous pouvons aimer, de tout notre cœur.”

—“ Oui, dit Rufine, c'est notre bon Père ; il nous consolera ! Les larmes de celui qui souffre avec patience sont plus resplendissantes à ses yeux, que ne le sont pour nous ces vagues dorées par les rayons du soleil.”

—“ Sa main paternelle dirige tout, reprit Marie, qu'il soit béni !... Qu'il soit loué de ce qu'il a appelé ma mère à lui, avant qu'elle eût pu être témoin de nos malheurs. Non, elle n'eût pu supporter le spectacle affreux de me voir arrachée des bras de mon père, et entraînée sur ce vaisseau !... Elle serait devenue la victime de sa douleur, lorsque, se séparant de moi, elle eût dû m'embrasser, me bénir, pour la dernière fois !...”

Marie et Rufine furent contraintes de dissimuler leurs peines. Les marchands avaient remarqué la tendre amitié de ces deux esclaves ; le pilote même et tous les autres marins, hommes peu susceptibles de sensibilité, regardaient, avec des yeux étonnés, ces deux intéressantes créatures. Pour cesser d'attirer l'attention, elles allèrent se mêler au milieu des autres infortunés, destinés, comme elles, à l'esclavage.

II

Il y avait sur le vaisseau des hommes de la plus grande distinction, et des vieillards respectables par leur âge et leur expérience; ils s'entretenaient des événemens graves, dont ils avaient été les témoins et les victimes; ils rappelaient entre eux les tristes circonstances qui avaient accompagné la ruine de leur patrie. Il y a des plaies qu'on croit adoucir en les contemplant; il y a des maux qu'on ne peut oublier, et auxquels on croit apporter quelque soulagement, en en conservant le souvenir.

— Le 23 octobre 439, dit l'un d'eux, sera un jour à jamais mémorable! Nous avons vu la chute de la grande ville. Elle fut en Afrique ce que Rome était en Europe. La riche et populeuse Carthage est tombée! Elle est tombée cette cité, où le commerce, les sciences et les beaux arts semblaient avoir établi leur empire.

Genséric, ce cruel roi des Vandales, s'est emparé de notre ville, il y a foulé aux pieds le droit sacré des nations! Il a méprisé la foi des traités; il a assuré ses conquêtes par le parjure et la trahison; il n'a respecté ni les monumens élevés par nos pères, ni les édifices qui rendaient Carthage la gloire de l'Afrique.

Il n'épargna pas plus les églises catholiques que les temples païens. D'affreux nuages de flammes et de fumée s'élançèrent de ces lieux saints, où depuis si longtems, la prière des chrétiens et le sacrifice divin de nos autels s'étaient élevés, comme un holocauste, vers le ciel.

Il n'y eut que quelques églises catholiques qui furent conservées; mais il en profana deux, en les abandonnant à ses gens qui, du nom d'un ancien hérétique, s'appelaient Ariens. Ainsi ces lieux saints, où le Fils de Dieu avait été adoré, devinrent le partage de ceux qui nient même la divinité de notre Sauveur Jésus-Christ.

Il campa ses soldats dans les autres églises. Ces barbares s'y rassemblèrent en grand nombre, et firent retentir de leurs imprécations et de leurs blasphèmes ces voûtes sacrées, où, naguère encore, les chrétiens chantaient les louanges de leur Sauveur. Genséric était altéré d'or, et son avidité était aussi insatiable que sa férocité; il brûlait du désir de détruire les chrétiens orthodoxes; et il employait le fer et le feu, pour établir le règne de l'hérésie.

Cet homme, qui était la terreur de ses peuples mêmes, interdit le pillage à ses troupes, lorsqu'il entra dans la ville. Quiconque eût osé enfreindre ses ordres, eût été puni de mort. Son intention était de se rendre, par cette sévère défense, seul maître des immenses richesses de la cité.

Le lendemain, il fit publier un ordre par lequel il était formellement prescrit, sous peine de mort, à tous les habitans, sans distinction, de lui abandonner ce qu'ils possédaient. Tout l'or, tout l'argent, toutes les richesses de Carthage durent être apportées à ses pieds. L'anneau fut arraché du doigt de la fiancée. Le fils dut mettre entre les mains du vainqueur les précieux souvenirs de son père et de ses aïeux; il ne lui restait pas même la triste consolation de pleurer ces objets si vénérés et si chers. Le cruel Genséric avait proscriit, jusqu'aux larmes. La fille fut obligée de sacrifier tout ce que lui avait légué sa mère mourante; en vain conjurait-elle de lui laisser un seul souvenir de cette mère que la mort lui avait enlevée. Tout devint la proie du farouche conquérant.

Quelqu'un était-il soupçonné d'avoir soustrait quelque chose à la rapacité du Vandale? Il était immédiatement mis à la question et cruellement torturé. Les plus affreux traitemens et d'horribles mutilations devaient alors rendre la pauvreté plus épouvantable encore à ces malheureux, et remplir d'une plus dure amertume le resté de leur vie.

Tel fut le sort affreux réservé à la superbe Carthage et à ses infortunés habitans. Maintenant vendus comme de vils esclaves, exilés sur les terres étrangères, il ne leur reste que d'inconsolables regrets pour le passé; et pour l'avenir, des jours de désolation et de deuil.

III.

Tous avaient écouté avec émotion; et ce triste récit, dont chacun ne connaissait que trop la vérité, fut suivi d'un long silence, interrompu seulement par des soupirs entrecoupés: Marie et Rufine ne pouvaient contenir leurs larmes, et leur visage en était inondé.

Un des captifs prit à son tour la parole: c'était un vieillard; ses cheveux blanchis par les années commandaient le respect, et sa physionomie vive et animée annonçait qu'à la sagesse de l'âge il joignait la force de la jeunesse. Sa voix était sonore et imposante.

Dieu, dit-il, a châtié la ville, comme il châtie le péché. Il punit, d'une manière éclatante, les crimes des nations, afin que les hommes les moins clairvoyans puissent reconnaître la main sévère de sa justice suprême.

« Souvent Dieu tire, dès cette vie, une vengeance publique des vices de son peuple, pour que les incrédules ne puissent pas dire: « Le Dieu des chrétiens ne s'occupe pas de ce qui se passe sur la terre; il laisse les péchés impunis! » Presque toujours il enlève aux méchans ce prétexte de leur blasphème; aussi la ruine de Carthage fut épouvantable; aussi le fléau de Dieu en Afrique fut le cruel et inexorable Genséric!

« Tous les vices qui, à Rome, souillaient les hommes, au temps où elle avait encore un empereur païen, déshonoraient les Carthaginois; leurs désordres faisaient honte à tous les chrétiens; la modestie, cette parure de l'humanité, y était publiquement outragée. La plupart vivant au gré de leurs passions, s'abandonnaient aux plus honteux dérèglemens; et l'on pouvait à peine y trouver un front, que la pudeur pût encore faire rougir.

« La ville regorgeait de malfaiteurs, que l'oisiveté, le vice, l'impunité du crime y attirait de toutes parts: les veuves et les orphelins étaient dépouillés; les faibles opprimés, les pauvres méprisés. Ils poussèrent un cri vers le ciel, et leur plainte retentit jusqu'au trône du Très-Haut, et Dieu, dans sa justice éternelle, envoya le cruel Vandale, qui a changé la ville des plaisirs et du luxe en une veuve affligée.

« La superbe, avant son abaissement, méprisait la vertu: quiconque vivait pieusement et sobrement, passait pour un homme sans usage et sans connaissance du monde; quiconque priait avec un saint recueillement; était traité de visionnaire.

« On taxait la piété de frivolité naïve. On qualifiait de fantasques les gens consciencieux. Les chrétiens même souillaient leur culte en suivant des coutumes païennes, et en prenant part aux fêtes sacrilèges des idoles. Les riches et les principaux de la ville se livraient à l'exercice impie de la divination et de la magie.

« Le clergé voulait-il s'acquitter avec zèle de son saint ministère, on l'accueillait par d'impudens sarcasmes; l'antipathie que l'on avait pour les ministres de Dieu allait jusqu'au délire. Les institutions de l'Eglise étaient hautement méprisées; les monastères surtout étaient exposés à la haine la plus violente.

« S'il arrivait un saint religieux ou un pieux ermite de l'Egypte ou de la Syrie, on l'examinait comme un animal rare et curieux; puis, on le maltraitait, on se jouait de lui, de la manière la plus indigne, et l'homme de Dieu pouvait à peine se montrer dans les rues et sur les places publiques.

« Malheur au pays! Malheur à la ville où ce qui se rattache au saint culte du Seigneur est méprisé! Malheur au pays, malheur à la ville où la sainte Eglise elle-même n'est plus en honneur! Là où la religion tombe, arrive bientôt la ruine!... »

« Ainsi s'exprimait le vénérable vieillard. Les regards s'étaient d'abord portés sur lui; mais bientôt tous les yeux se chargèrent de larmes et se tinrent humblement baissés. Ses paroles avaient pénétré jusqu'au fond des cœurs, et nul n'était plus ému que ceux de Rufine et de Marie.

Le vieillard continua: « J'étais moi-même à Carthage, lorsqu'elle fût attaquée par les Vandales. Les habitans, du haut de leurs murailles, pouvaient voir de loin les tourbillons de fumée s'élever d'un grand nombre de villes et de villages incendiés. Les barbares annonçaient une quantité de cadavres autour des murs de la ville, cherchant ainsi à corrompre l'air.

« L'insouciance des habitans, à la vue d'un si grand péril, était telle, que jamais les hommes n'en ont donné un tel exemple. Leurs divertissemens publics ne furent pas interrompus. Ils continuèrent leurs orgies honteuses, oubliant, au milieu de leurs joies coupables, l'imminence du danger.

« Le théâtre était fréquenté comme auparavant. Les gémissemens et le râle de la mort de ceux qui succombaient devant les portes de la ville, se mêlaient aux cris du peuple, repaissant ses yeux de représentations obscènes, et applaudissant à d'ignobles jongleurs.

« Toute la ville paraissait plongée dans l'ivresse, sans le moindre pressentiment de l'épouvantable ruine dont elle était menacée. Ainsi Dieu punit les méchans; ainsi les pécheurs se précipitent dans l'abîme; ainsi leurs yeux s'aveuglent et leur cœur s'endurcit!

Le vieillard avait cessé de parler, et on semblait l'écouter encore. L'impression qu'il fit sur ceux qui l'entendirent fut profonde et durable, et il fit entrer dans leurs âmes la crainte de Dieu et de ses jugemens.

AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
 A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
 A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église; ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.—SATINS DE DIVERSES COULEURS.

DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.—ORFROIS DE DALMATIQUES ET CHABES.

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES, ET ÉTOLES PASTORALES.

SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.

BRODÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.

GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOLES.

FRANGES ET GALONS OR FIN ET MI-FIN, SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.
 New-York.

AVIS.

LES SOUSCRIPTEURS au fond pour le soulagement des Incendiés de Québec, qui n'ont pas encore payé leurs souscriptions, sont priés de le faire immédiatement, vu que le comité désire terminer sous peu ses prodés.

Par ordre du comité,

A. LAROCQUE,

Secrétaire du Comité central et permanent.

10 juillet.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÈGES.

LES EXERCICES PUBLICS du COLLÈGE DE MONTRÉAL auront lieu le 29 et le 30 du courant, en QUATRE séances: deux le matin, deux le soir. Celles du matin commenceront à huit heures, et celles du soir à une heure et demie. Personne ne sera admis à la dernière à moins d'être pourvu d'une CARTE d'entrée. Cette dernière séance sera terminée par la DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX. Immédiatement après commenceront les VACANCES; et les CLASSES s'ouvriront de nouveau le 16 SEPTEMBRE.

N. B.—Pour avoir des CARTES D'ENTRÉE, s'adresser au COLLÈGE. BAILE, PTE. DIRECT.

Atelier de Relieur,

CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI:—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

O. BEAUCHEMIN,
 RELIEUR,

35, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

PROSPECTUS

DE LA
 PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
 Carte Géographique

DU

CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.
 PAR
 JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux, et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procurent dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
 PUBLIC PAR J. B. DUPUY,
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} FRÈRES.